

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
octobre 2013**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au deuxième trimestre 2013

Octobre 2013

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au deuxième trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Responsable : Valérie LE CORRE

lecorre.valerie@ccmsa.msa.fr

Réalisé par Gwenaëlle MILIENNE □

milienne.gwenaelle@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Une diminution du nombre de retraités anciens salariés agricoles plus importante que les trimestres précédents	4
Un montant moyen annuel de pension des retraités salariés agricoles de 2 318 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits.....	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels	5
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels.....	6
Définitions :	7

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 30 juin 2013

Près de 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles au 30 juin 2013. Cet effectif diminue de - 0,9 % en un an, sous l'effet de la réforme des retraites entrée en vigueur au 1er juillet 2011.

Le montant moyen annualisé des pensions, toutes durées de carrières confondues, s'élève à 2 318 euros au cours du 2^e trimestre 2013 mais doit être apprécié au regard de la durée de carrière des salariés dans des entreprises relevant du régime agricole.

Une diminution du nombre de retraités anciens salariés agricoles plus importante que les trimestres précédents

Au 2^e trimestre 2013, 2,5 millions de personnes sont titulaires d'une retraite de salariés agricoles (tableau 1). Cet effectif est en diminution de - 0,9 % par rapport à fin juin 2012. Comparé au trimestre précédent, le nombre de bénéficiaires est en diminution de - 0,3 %.

Concernant l'ensemble des retraités de droits propres seuls, leur baisse est plus importante, - 1,1 % en un an. Cette diminution est essentiellement due à la réforme de 2011 qui décale l'âge de départ à la retraite. De 60 ans en 2010, il passera progressivement à 62 ans en 2017, pour les générations nées en 1955 et après. L'âge minimum sera ainsi relevé par paliers, pour les assurés nés à compter du 1er juillet 1951.

Cependant, malgré la baisse de l'ensemble des retraités de droits propres seuls, le nombre de pensionnés avec une carrière complète de droits personnels augmente. Il passe de 90 000 à 92 500 individus, soit une hausse de + 2,3 % en un an (tableau 7).

Parmi l'ensemble des retraités de droits propres, 91% sont polypensionnés c'est-à-dire qu'ils ont effectué une partie de leur carrière dans un autre régime. (tableau 5).

Un montant moyen annuel de pension des retraités salariés agricoles de 2 318 euros, toutes durées de carrières agricoles confondues

Le montant annuel moyen des pensions d'un retraité ancien salarié agricole, toutes durées de carrières confondues, s'élève à 2 318 euros au 30 juin 2013 et progresse de + 1,5 % par rapport au deuxième trimestre 2012 (tableau 3). Il intègre la revalorisation des pensions de + 1,3 % au 1er avril 2013. Comparé au trimestre précédent, il augmente de + 1,4 %.

A fin juin 2013, les bénéficiaires d'une retraite avec une carrière complète au régime des salariés agricoles ont une pension moyenne 5,4 fois plus élevée que celle de l'ensemble des retraités du régime.

Le montant annuel moyen de la pension des retraités dont la carrière est au moins égale à 150 trimestres au régime des salariés agricoles s'élève à 12 529 euros au 2^e trimestre 2013 (tableau 8).

Ce montant progresse de + 2,4 % par rapport au 2^e trimestre 2012 et de + 1,6 % depuis le trimestre dernier.

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 30 juin 2013

Tableau 1 : Nombre de pensionnés salariés agricoles par type de droit

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 200 377	535 846	1 736 223	-1,83 %	0,48 %	- 1,13 %
Droits de réversion seuls	13 105	570 890	583 995	4,12 %	- 0,14 %	- 0,04 %
Droits personnels et droits de réversion	17 294	144 270	161 564	0,67 %	- 1,04 %	- 0,86 %
Ensemble	1 230 776	1 251 006	2 481 782	-1,73 %	0,02 %	- 0,86 %

* Cet effectif ne tient pas compte du retard de paiement des VFU (Versements Forfaitaires Uniques)

Source : MSA

Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	9 527	52	9 579	- 11,51 %	- 11,86 %	- 11,51 %
Bonification pour enfants	552 249	640 532	1 192 781	- 2,30 %	- 0,60 %	- 1,39 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	11	120	131	37,50 %	- 11,11 %	- 8,39 %
Majoration pour tierce personne	596	235	831	- 2,77 %	- 2,89 %	- 2,81 %
Majoration L814-2	4 478	2 135	6 613	- 8,98 %	- 7,25 %	- 8,43 %
Allocation supplémentaire du FSV	7 768	5 077	12 845	- 10,45 %	- 10,08 %	-10,30 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 414	833	4 247	8,73 %	7,76 %	8,54 %

Source : MSA

Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits de réversion seuls	2 656 €	2 172 €	2 507 €	2,12	2,99	2,24 %
Droits personnels et droits de réversion	788 €	1 394 €	1 380 €	- 0,61 %	- 0,99 %	- 1,03 %
Ensemble	4 246 €	3 615 €	3 682 €	- 0,01 %	0,22%	0,22 %

Source : MSA

Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 30/06/2013			Différence 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,6	73,2	73,5	0,3	0,2	0,3
Droits de réversion seuls	75,3	78,7	78,6	0,3	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	80,6	80,8	80,8	0,4	0,4	0,4
Ensemble	73,8	76,6	75,2	0,3	0,3	0,3

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	92,69 %	88,55 %	91,21 %	0,57 pt	1,07pt	0,73 pt

Source : MSA

Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 30/06/2013			Différence 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	40,0	32,6	37,4	0,1	0,3	0,2

Source : MSA

Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels
(nombre de trimestres SA >= 150)

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	66 293	23 329	89 622	1,17 %	6,31 %	2,46 %
Droits personnels et droits de réversion	1 663	1 181	2 844	- 2,18 %	- 0,51 %	-1,49 %
Ensemble	67 956	24 510	92 466	1,08 %	5,96 %	2,33 %

Source : MSA

Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels
Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires
Revalorisation de 1,3 % au 1/04/2013

	Situation au 30/06/2013			Evolution 2è T 2013 / 2è T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 310 €	13 291 €	12 565 €	2,51 %	2,01 %	2,45 %
Droits personnels et droits de réversion	10 920 €	12 057 €	11 392 €	1,62 %	1,82 %	1,75 %
Ensemble	12 276 €	13 231 €	12 529 €	2,50 %	2,03 %	2,44 %

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire :	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	Avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources.
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	Majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel.
Majoration pour tierce personne	Majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPА	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPА depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Carrière complète	Durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.

Sigles cités :

ASPА : Allocation de solidarité aux personnes âgées
 FSV : Allocation du fonds de solidarité vieillesse
 SA : Salarié
 T : Trimestre

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore